

Date :

Contrat N° 2013

Contrat d'achat pour semence congelée de l'étalon Balturo

ID: DE421000516208

Ce contrat n'est valable que pour la jument suivante:

Nom de la jument: _____

Année de naissance: _____

Race: _____

Race: _____

N° d'identification: _____

Pedigree: _____

Carte de saillie pour féd. d'élevage: _____

N° membre fédération d'élevage: _____

Au prix de **800,-SF** (incl. 8% TVA)

Entre l'acheteur

Prénom, Nom: _____

Route: _____

NP/Lieu: _____

N° de téléphone: _____

Email: _____

Et le vendeur

FROMECS SA

Route de la Goille 6

1073 Savigny

Le contrat suivant est conclu:

L'acheteur achète au vendeur la semence congelée de l'étalon mentionné en dessus pour l'insémination artificielle de la jument indiqué en dessus.

La taxe de saillie donne droit à max. 3 inséminations de la jument mentionnée au contrat pendant toute la saison de monte pour l'étalon mentionné dans le contrat. Il n'est pas permis d'utiliser des éventuels paillettes pour d'autres juments. Par contrat d'achat vous ne recevrez qu'une seule carte de saillie.

En cas de jument vide, nous vous rembourserons 300,-SFR (incl. TVA) sur présentation d'un certificat vétérinaire jusqu'au 01.10.2013. Faute de quoi, cette somme ne pourra pas vous être remboursée.

Conditions de vente

La taxe de saillie intégrale doit être payée avant la première insémination.

La semence est ensuite à la disposition de l'acheteur à la Clinique de reproduction au Haras National à Avenches.

La semence sera envoyée à (adresse détaillée du vétérinaire qui procède à l'insémination) :

Les frais de l'acheminement au centre d'insémination sont à la charge de l'acheteur. Le Haras d'Avenches ou la société FROMECS facture les frais d'envoi à l'acheteur. Une fois la semence a quitté le dépôt, le vendeur décline tous les risques ou garantie de qualité.

Il n'y a aucune garantie pour poulain vivant ou jument portante. Le vendeur ne pourra pas être tenu responsable au cas où la jument resterait vide, attraperait une maladie ou subirait un dommage quelconque dû à l'insémination, contrôles vétérinaires ou à la semence.

Le for du contrat est à Lausanne.

Prière de retourner une copie du contrat dûment signé et une copie de du certificat d'origine de la jument.

Avec la signature l'acheteur confirme avoir lu ce contrat et de l'accepter les termes.

Lieu: _____

Savigny, le

L'acheteur:

FROMECS SA

(Signature)